



Conseil du 8^e arrondissement

Séance du lundi 29 juin 2026

Ordre du jour

Le 29 juin 2026, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle des conférences et ont délibéré. Le jour de cette séance, 7 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Catherine LÉCUYER
- M. Éric SCHAHL
- M. Erwan LECLERC
- Mme Sylvie DAO-BERNA
- Mme Laurence RIOT LAMOTTE
- M. Ronan GUÉVEL
- Mme Théa FOURDRINIER

Membre absent :

- Mme Stéphanie MAMAN (pouvoir à Catherine LÉCUYER)

Madame la Maire ouvre la séance à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2026 21

Désignation du secrétaire de séance

08 2026 22

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 2 juin 2026

V08 2026 11

Vœu de la Majorité relatif à l'adaptation climatique et à la création d'un bouclier thermique global pour les écoles et les crèches du 8^e arrondissement

V08 2026 12

Vœu de la Majorité relatif à la mobilisation générale et à l'ouverture continue des piscines municipales en période de canicule

V08 2026 13

Vœu de la Majorité relatif au diagnostic des besoins et au déploiement de chaises-bancs individuelles ancrées au sol, d'inspiration patrimoniale, pour densifier le maillage de repos dans le 8^e arrondissement

V08 2026 14

Vœu de Théa FOURDRINIER relatif aux fermetures de classe et aux moyens de l'école publique

08 2026 26

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2026 DAE 86, 2026 DAE 106, 2026 DDCT 100, 2026 DEVE 46, 2026 DPE 21, 2026 DPE 25, 2026 DAC 191, 2026 DAC 365, 2026 DAE 147, 2026 DVD 66, 2026 DAE 111

08 2026 23

Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement

08 2026 24

Charte des Conseils de quartier

08 2026 25

Charte de bonne conduite des chantiers du 8^e arrondissement

2026 DAC 262

Subventions (27 000 euros) à 11 associations historiques dans le cadre de 11 conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025

2026 DDCT 134

Convention CODP Bar-Buvette Théâtre de la Concorde

2026 DJS 108

Subventions (3 600 euros) à 2 associations sportives du 8^e arrondissement

2026 DSOL 49

Subventions (32875 euros) à 9 associations pour leurs actions facilitant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique adaptée et favorisant l'accès des seniors parisiens à la culture

2026 DFPE 253

Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

2026 DAE 86

Salon d'art contemporain et de design et Salon d'Automne sur la place de la Concorde du 12 octobre au 2 novembre 2026 — Convention de partenariat et tarification

2026 DAE 106

Subventions 3.115.000 euros et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens le.s plus éloigné.e.s de l'emploi

2026 DDCT 100

Subventions, d'un montant total de 10000 euros, à 6 associations au titre du Fonds d'animation locale « Vie associative et citoyenne » du 8^e arrondissement

2026 DEVE 46

Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projet 2026)

2026 DPE 21

Subventions (124000 euros) et 10 conventions avec 9 associations œuvrant à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les « territoires zéro déchet »

2026 DPE 25

Subventions de 34700 euros et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité

2026 DAC 191

Subventions de fonctionnement (40000 euros) à dix associations de pratique amateurs (musique, danse, théâtre) et signature de conventions

2026 DAC 365

Subventions (10000 euros) à 5 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 8^e arrondissement

2026 DAE 147

Emplacement commercial 115 avenue des Champs-Élysées (8^e arrondissement) — Timescope (35910 euros) — convention et redevance

2026 DVD 66

Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable — subvention de projet (55000 euros) et conventions avec deux associations

2026 DAE 11

Adhésion (500 euros) et subvention (70000 euros) à l'association Paris Initiative Entreprise pour la mise en œuvre du Dispositif local d'Accompagnement

Questions/réponses au public conformément au règlement intérieur du Conseil d'arrondissement (articles 35 & 36)

Mme LÉCUYER

Je vais commencer par une intervention sur les quelques jours qui viennent de s'écouler, ces jours qui ont paru bien longs puisque nous avons vécu une période caniculaire, non pas sans précédent, mais qui restera, je pense, dans les annales, tout du moins qui restera dans les annales par son impréparation.

Nous émergeons à peine de ces jours de fournaise, mais il est d'ores et déjà évident que cette crise n'a été ni anticipée, ni préparée, ni pilotée. Cette crise a été tout particulièrement aiguë dans les écoles, dans les crèches et peut-être pour vous si vous habitez dans des appartements vulnérables aux températures, qu'elles soient très chaudes ou très froides.

Je voulais vous assurer que la Mairie de Paris et l'Éducation nationale ont vraiment brillé par l'absence de planification en amont, l'absence de mesures de contingence en aval et l'absence de réactivité dans l'intervalle.

Depuis 25 ans qu'elle est au pouvoir à Paris, la majorité d'union des gauches et des écologistes n'a manifestement pas fait assez pour préparer nos établissements scolaires aux dérèglements climatiques. L'Académie du climat, c'est sûrement très bien, mais ça ne rafraîchit pas les classes.

Cette canicule a ainsi au moins eu le mérite de mettre en lumière ce manque collectif d'anticipation. Il est temps de sortir du dogmatisme. Il n'y a pas que l'atténuation à moyen ou long terme. À court terme, il faut aussi, et d'abord, assurer l'adaptation qui est le premier des boucliers humains. Adapter nos écoles, nos hôpitaux, nos EHPAD, nos transports, notre urbanisme, notre propreté.

Prévoir, planifier, financer : voici ce que les Parisiens sont en droit d'attendre de leurs responsables politiques. Ils réclament du réalisme. À ce titre, ils veulent notamment la climatisation — pour une grande part — ou au moins des rafraîchissements partout afin de protéger la vie.

Pendant cette crise, la mairie du 8^e arrondissement a géré et fait le maximum, compte tenu de ces très modestes ressources humaines et matérielles. Autant vous dire que nous n'avons eu aucune feuille de route et que nous avons eu une réunion de crise, mais le vendredi, c'est-à-dire plus ou moins après la crise.

Nous avons ouvert une salle rafraîchie pour tous. Nous avons prospecté des lieux publics et privés pour ouvrir d'autres salles rafraîchies et permettre aux enfants de partager des moments de fraîcheur. Je tiens d'ailleurs à saluer tous ceux qui nous ont aidés, le Petit Palais, l'hôtel le Collectionneur qui a ouvert des salles et c'était très appréciable, le cinéma Pathé Wepler, qui a accepté quasiment au pied levé d'accueillir des enfants des classes à proximité. Vous savez que l'Éducation nationale n'autorisait que 10 minutes de marche. C'est ainsi que les écoles Florence et Moscou ont pu profiter du cinéma Wepler.

Voilà, nous avons également commandé 50 climatiseurs mobiles pour les crèches et les écoles. Autant vous dire qu'on ne les a pas encore vus. Je me tourne vers mon directeur de cabinet pour avoir confirmation. Il me fait signe qu'ils ne sont pas encore arrivés. Nous les aurons pour la prochaine canicule, et nous les finançons avec nos propres moyens, nos ressources d'arrondissement.

En tout et pour tout, je crois que seuls quatre climatiseurs nous sont arrivés en temps voulu, alors que nous avons neuf écoles. Autant vous dire que cette dotation a été très insuffisante.

En résumé, gérer l'urgence à la petite semaine, cela ne fait pas une politique. C'est pourquoi nous choisissons aujourd'hui la planification à travers trois vœux pour ne plus subir. Nous allons commencer par des vœux que nous avons d'ailleurs anticipés, puisque nous les avons déposés avant cette période caniculaire. Ces vœux concernent l'amélioration des structures bâtimementaires pour nos écoles. Nous demandons donc à :

- généraliser, améliorer les cours oasis ;
- raccorder les établissements au réseau de froid et de fraîcheur de Paris sur le modèle gagnant de l'école Monceau ;
- Pour nos piscines, nous demandons d'activer l'ouverture continue 24 heures sur 24 lors des canicules avec des primes attractives pour les personnels et la Police municipale aux portes des bassins pour garantir l'ordre ;
- Et pour nos aînés, nous souhaitons poser un diagnostic territorial fin pour déployer des chaises-bancs individuelles fixes en lattes de bois vert parisien pour permettre de respirer sans induire de squat.

C'est l'alliance du bon sens et de la tranquillité. Ce sont là les quatre vœux que nous avons déposés. Il y aura en outre un vœu émanant de Théa FOURDRINIER sur les écoles.

Vous dire encore que nous sortons un petit peu éprouvés de ces quelques jours de canicule, et que nous sommes prêts pour la suite avec l'arrivée attendue de ces climatiseurs. Nous allons définir une feuille de route pour tous les épisodes caniculaires qui arriveront probablement dans les semaines ou années à venir.

Nous sommes désormais obligés de prendre les choses à bras le corps et de nous organiser avec nos petits moyens d'arrondissement.

Nous avons un ordre du jour assez chargé pour ce conseil d'arrondissement puisqu'entre dimanche et aujourd'hui, nous avons reçu un certain nombre de délibérations qui viennent compléter notre ordre du jour initial.

1^{er}/08 2026 21

Désignation du secrétaire de séance

Mme LÉCUYER

Nous allons commencer par désigner notre secrétaire de séance, à savoir le benjamin de la majorité de ce Conseil, c'est-à-dire Erwan LECLERC.

M. Erwan LECLERC est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

2^o/08 2026 22

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 2 juin 2026

Mme FOURDRINIER

J'ai une seule remarque sur ce procès-verbal, c'est qu'il a été mis en ligne tardivement, si ma mémoire est bonne. De ce fait, je n'ai pas eu la possibilité d'en prendre pleinement connaissance, eu égard au temps que j'ai eu, puisqu'il me semble qu'il y a 48 heures, il n'était pas en ligne. Pouvez-vous me le confirmer ?

Mme LÉCUYER

Nous avons eu beaucoup d'urgences. Objectivement, de nombreuses délibérations nous sont arrivées en urgence pour ce Conseil.

S'agissant du PV, je ne sais pas dire exactement ce qu'il en est. Si vous avez des remarques à faire, nous pouvons les prendre.

Mme FOURDRINIER

Je n'ai pas de remarque parce que je n'ai pas réussi à en prendre connaissance à temps.

M. MARTIN-LALANDE (Directeur de Cabinet de la Maire)

Le règlement intérieur prévoit que le procès-verbal soit rendu disponible cinq jours en amont du Conseil d'arrondissement. C'est un délai assez tardif, et je crois qu'il a été respecté, sauf si vous me dites le contraire.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (7 voix). Mme FOURDRINIER s'abstient

3°/V08 2026 11

Vœu de la Majorité relatif à l'adaptation climatique et à la création d'un bouclier thermique global pour les écoles et les crèches du 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Je pense que nous allons ainsi rejoindre un certain nombre de vœux qui seront déposés lors du prochain Conseil de Paris par plusieurs arrondissements.

Ce vœu répond directement à l'urgence impérieuse d'adapter activement nos infrastructures scolaires et de petite enfance aux réalités du dérèglement climatique. Face à la multiplication inquiétante, à l'intensification sévère et à la prolongation dramatique des vagues de chaleur estivale au cœur de Paris, la protection de la santé de nos enfants et de l'ensemble des personnels éducatifs s'impose désormais comme un impératif de santé publique.

Les écoles et les crèches — piliers fondamentaux de notre service public de proximité — doivent impérativement demeurer des sanctuaires de sécurité globale et de confort thermique pleinement capables de résister aux défis environnementaux majeurs de notre siècle.

Pour ce faire, ce vœu propose le déploiement d'un bouclier thermique global et structuré au sein de notre arrondissement. Cette stratégie repose d'abord sur une accélération massive des solutions passives de rafraîchissement et des chantiers d'isolation à l'image des rénovations lourdes sur les menuiseries extérieures et les façades, comme l'illustre parfaitement l'urgence du site de l'école Surène.

Ce vœu préconise aussi d'accélérer fortement la mutation des cours de récréation en cours oasis, de généraliser les peintures blanches réfléchissantes et d'amorcer le raccordement de l'ensemble des établissements au réseau 3 de la société Fraîcheur de Paris, fort du succès inspirant du site Monceau.

Je pense que Fraîcheur de Paris peut encore s'améliorer, puisque cette salle des conférences dans laquelle nous sommes ce soir était supposée être rafraîchie par Fraîcheur de Paris. Nous avons été obligés d'annuler un certain nombre d'événements, puisque Fraîcheur de Paris ne suffisait pas pour rafraîchir cette salle.

Pour terminer, nous préconisons aussi l'instauration d'un suivi annuel rigoureux assorti d'indicateurs précis de performance énergétique par bâtiment, qui permettra d'évaluer l'avancement concret de ces chantiers vitaux pour notre avenir commun et la préservation durable de notre écosystème urbain de proximité face au péril climatique.

C'est par cette action planifiée que le 8^e arrondissement protégera sa population.

La sécurité de nos écoles et de nos crèches, c'est notre objectif et c'est donc l'objet de ce vœu que je vous invite à voter à l'unanimité pour l'avenir du 8^e arrondissement. Je vous remercie.

Mme FOURDRINIER

Je voudrais rapidement vous répondre sur ce vœu, mais aussi sur ce que vous avez dit sur l'absence de prise en considération par la Ville des enjeux climatiques qui sont les nôtres.

Je voudrais seulement rappeler que ce n'est pas tout à fait le cas depuis que la Mairie de Paris est à gauche. Un certain nombre de mesures ont été prises pour adapter notre ville au changement climatique, et je pense en premier lieu à la végétalisation, qui a été multipliée, notamment dans nos rues aux écoles et dans différents points de notre ville.

On sait très bien que ce sont des réseaux de fraîcheur, qu'il fait moins chaud sur ces plans-là où il y a de l'herbe, où on peut se poser à l'ombre.

Par ailleurs, un certain nombre d'autres mesures ont été mises en place par la Ville, notamment ouvrir les parcs 24 heures sur 24.

Je voudrais aussi souligner qu'il y a la responsabilité de la Ville et je partage que nous devons faire mieux. Nous vivons aujourd'hui dans une ville qui n'était pas celle-là il y a 20 ans, et désormais, en termes climatiques, Paris sera comparable à Séville si l'on considère l'augmentation de la température. Évidemment, nous devons adapter davantage nos villes au réchauffement climatique.

Notre gouvernement actuel, dont vous êtes partie prenante par ailleurs, élus de cette majorité, n'a pas proposé non plus au cours de ces dix dernières années, des mesures fortes pour adapter nos villes au changement climatique ou pour accélérer la transition écologique. Mettre un pansement sur une blessure, c'est absolument nécessaire, et je ne suis pas du tout opposée à la climatisation. En revanche, il faut aussi traiter les sujets de fond, et donc accélérer notre transition écologique et mettre en place des mesures fortes.

Je partage l'objectif de ce vœu et je suis d'accord avec vous, Madame la Maire, pour souligner que nos écoles et nos crèches sont des priorités. Je voterai donc pour adapter plus rapidement ces enceintes-là qui accueillent de jeunes enfants, d'autant que nous allons de nouveau vivre dans quelques jours, malheureusement, les conséquences de ce dérèglement climatique.

Le vœu V08 2026 11 est adopté à l'unanimité

4^e/V08 2026 12

Vœu de la Majorité relatif à la mobilisation générale et à l'ouverture continue des piscines municipales en période de canicule

Mme LÉCUYER

Ce vœu répond lui aussi à l'urgence d'adapter notre capitale aux réalités du dérèglement climatique. La Ville de Paris va affronter, comme vous l'évoquiez, de plus en plus de lourdes vagues de chaleur avec des pics probables à 50 °C.

Face à cette asphyxie thermique insupportable pour les habitants, l'exercice de crise d'octobre 2023 a désigné les piscines municipales, au-delà de la végétalisation, comme des îlots de fraîcheur, stratégiques et indispensables pour soulager efficacement les organismes.

Pourtant, leur fonctionnement actuel est en décalage complet avec la crise. Ceux d'entre vous qui fréquentent la piscine Jacqueline-Auriol ne pourront pas contester cette affirmation.

Fermer des bassins publics dès 18h ou couper les créneaux au plus fort de la chaleur constitue une aberration. Plutôt que de piloter à vue et d'acheter en catastrophe des climatiseurs mobiles, la municipalité parisienne doit absolument libérer tout le potentiel de son patrimoine bâti.

Ce vœu propose également une approche pour adapter la vie collective aux nouveaux rythmes imposés par les chaleurs extrêmes. Il demande l'activation immédiate d'un protocole spécifique dès l'alerte canicule prononcée, décrétant l'élargissement massif des horaires d'ouverture jusqu'en continu 24 heures sur 24. Comme cela se fait pour le parc Monceau lors des dômes de chaleur.

Pour rendre cette mesure viable, ce vœu exige un plan d'urgence pour les ressources humaines et matérielles, puisque vous avez vu que nous avons régulièrement des problématiques de recrutement de personnel humain, et matériellement, nous rencontrons aussi des problématiques bâtimentaires.

Ce plan prévoit la mobilisation des maîtres nageurs sauveteurs et du personnel de sécurité par des réaménagements d'horaires et des primes de crise attractives négociées en amont avec les syndicats. Si nécessaire, il peut être envisageable de mettre en place des partenariats avec le privé ou des associations agréées de sécurité civile pour combler l'absentéisme.

Ce plan demande le déploiement de la Police municipale aux abords des bassins pour réguler les flux massifs, sécuriser le travail des agents et prévenir tout trouble à l'ordre public lié à la saturation.

Enfin, il exige de sanctuariser un budget dédié à la maintenance lourde des installations de filtration et de traitement des eaux afin de supporter, sans rupture sanitaire, cet usage intensif.

Le recours à la Police municipale peut-être utile. Certains d'entre vous se sont peut-être retrouvés dans les files d'attente importantes qui se sont constituées devant la piscine municipale Jacqueline-Auriol avant-hier. Il y a eu quelques tensions liées à un afflux et un manque de personnel, et je pense qu'il est important de garantir la sérénité. La Police municipale peut venir apporter cette sérénité en période de canicule quand tout le monde est tendu par cette chaleur qui épuise les uns et les autres.

Mme FOURDRINIER

Je vais expliquer les raisons pour lesquelles je ne vais pas voter ce vœu.

Je suis favorable au fait d'élargir les créneaux d'ouverture des piscines en période de canicule. Ça m'apparaît comme une nécessité, en revanche, l'ouvrir toute la nuit présente à mon sens deux gros inconvénients. Le premier, c'est le coût très élevé en termes de coûts humains et des crédits de maintenance. Ce sont des coûts très importants à engager pour une fréquentation qui ne sera peut-être pas à la hauteur.

La deuxième raison, c'est pour des questions de sécurité. On sait que les piscines sont des lieux où les femmes sont plus sujettes aux infractions en termes de violences sexistes et sexuelles. Je pense que ce serait particulièrement le cas la nuit si nous ouvrons nos piscines. Il faudrait donc avoir une vigilance accrue à ce phénomène la nuit. Cela engendrerait là encore des coûts qui, eu égard à la fréquentation, ne me paraissent pas justifiés.

Mme LÉCUYER

Je précise que le principe serait le même que celui de l'ouverture 24 heures sur 24 des parcs des jardins qui ont été désignés un peu partout dans Paris.

Le vœu V08 2026 12 est adopté à la majorité (7 voix). Mme FOURDRINIER vote contre

5°/V08 2026 13

Vœu de la Majorité relatif au diagnostic des besoins et au déploiement de chaises-bancs individuelles ancrées au sol, d'inspiration patrimoniale, pour densifier le maillage de repos dans le 8^e arrondissement

Mme DAO-BERNA

Ce vœu rejoint les vœux précédents pour limiter les impacts des conditions climatiques difficiles que nous vivons actuellement.

Je vous propose ainsi aujourd'hui un vœu relatif à la vie quotidienne : s'arrêter et se reposer dans la rue pour nos habitants les plus fragiles, notamment dans les conditions climatiques très difficiles.

Pour les personnes âgées, pour les personnes à mobilité réduite, pour un parent avec un enfant en bas âge, pouvoir faire une pause et s'asseoir, ce n'est pas un détail. C'est pour certains une condition essentielle pour continuer de vivre normalement dans son quartier sans s'isoler socialement.

J'insiste : il est impensable de ne pas pouvoir reprendre son souffle ou se reposer pour une simple course quotidienne pour nos habitants les plus fragiles. Nous ne pouvons plus accepter l'inaction sur cet enjeu.

Nous le savons, installer des bancs traditionnels pose des problèmes. Ils peuvent encombrer les espaces publics qui sont restreints, et être détournés de leur usage, ce qui inquiète effectivement légitimement les riverains.

Installer des bancs traditionnels n'est pas la solution qui répond à ce faux dilemme : réconcilier le devoir d'inclusion et le cadre de vie de nos habitants. C'est pourquoi nous proposons une solution, qui a d'ailleurs été déjà testée avec succès dans la capitale : installer des bancs-chaises individuels ancrés au sol.

Ces équipements reprendront évidemment les codes visuels de Paris : le piétement métallique, les lattes en bois et la couleur verte réglementaire de Paris. Ainsi, ces équipements s'intégreront facilement dans le paysage urbain.

La force de notre proposition, c'est le format individuel et l'ancrage au sol. Ils garantissent un usage ponctuel pour reprendre son souffle et se reposer, sans favoriser une installation prolongée ou un usage abusif de l'espace public. C'est une réponse équilibrée qui traite l'exclusion urbaine et l'isolement social de nos habitants fragiles et certaines familles, tout en préservant le cadre de vie des riverains.

Concrètement, nous demandons trois choses à la Ville de Paris, pas un saupoudrage, mais un véritable plan d'action planifié en trois points :

- o Réaliser un diagnostic territorial précis en étroite collaboration avec la Maire d'arrondissement pour cibler les voies stratégiques empruntées par nos personnes âgées et étudier les configurations inadaptées aux bancs traditionnels ;
- o Planifier ensuite le déploiement de ces assises en s'appuyant sur des modèles qui ont déjà fait leurs preuves avec des déclinaisons étudiées pour les familles ;
- o Prendre en compte de manière stricte de l'accessibilité PMR et une distance minimale entre deux assises pour respecter l'indépendance de chacun.

C'est donc un vœu de bon sens, concret et raisonnable, qui répond à un vrai besoin, et je dirais même un devoir d'inclusion, sans sacrifier le cadre de vie. C'est pourquoi, chers collègues, je vous demande de soutenir ce vœu.

Mme FOURDRINIER

Je partage là encore l'objectif d'accessibilité, afin de rendre nos villes plus accessibles. Il est en effet important, quand on fait ses courses ou quand on emmène un enfant en bas âge à l'école, de pouvoir se reposer pendant le temps de la course qu'on fait.

En revanche, ce que je ne partage pas dans votre vœu, c'est le fait que la chaise soit individuelle. On reproche en effet beaucoup à notre société d'être une société individualiste. On déplore qu'on ne se parle pas assez, qu'on ne se rencontre pas suffisamment. Je crois que les bancs publics à Paris sont assez caractéristiques de la ville dans laquelle nous voulons vivre et de la nécessité de pouvoir échanger entre nous, de nous rencontrer.

Je déplore seulement ce point-là, je regrette que vous formuliez un vœu pour installer des chaises individuelles et non pas des bancs qui permettraient au contraire de nous rencontrer et d'échanger. Je m'abstiendrai sur ce vœu.

Mme DAO-BERNA

L'idée n'est pas de remplacer tous les bancs par des chaises individuelles, mais au contraire de faire une cartographie précise permettant de localiser les besoins. Nous savons que dans certains quartiers, les bancs peuvent servir pour déposer des sacs. L'idée n'est pas d'installer des chaises partout, mais de regarder où c'est nécessaire.

M. SCHAHL

Pour nous, c'est un vœu très important. Je tiens à le souligner parce que nous avons la chance d'avoir un conseil ouvert au public. Certes, le règlement intérieur nous refuse d'avoir des interactions, puisque c'est le Conseil qui délibère.

Mais pour que tout le monde ait les enjeux à l'esprit, c'est vraiment une initiative que nous avons prise au moment de la campagne municipale à l'échelle de l'arrondissement et que nous avons partagée avec les autres arrondissements.

Nous avons tous en tête la chanson des « Bancs publics », et nous adorerions que la vie parisienne soit encore celle de la qualité qui pouvait être celle de Paris à cette époque-là. Je comprends le sous-entendu de votre propos, mais si aujourd'hui il y a moins de bancs, c'est parce que la Ville de Paris ne les remplace pas, aussi parce que cela devient des lieux pour les personnes à la rue. Ce n'est pas un débat sur les personnes à la rue, mais s'il y a moins de bancs aujourd'hui, ce n'est pas de notre fait, mais du fait de la majorité actuelle qui, depuis 25 ans, a progressivement cherché un moyen d'endiguer des installations pérennes, notamment sur les bancs, où finalement ces personnes âgées qui avaient ce besoin de s'arrêter, de pouvoir cheminer à pied, même sur des distances inférieures à un kilomètre. Ce besoin de stationner est essentiel, et retirer les bancs s'est fait au détriment de ces déplacements quotidiens.

La réflexion de cette chaise à place unique patrimoniale viendrait répondre à cette problématique. Il ne s'agit pas d'avoir des chaises isolées. Elles peuvent être proches, mais vous n'avez pas la même occupation de l'espace quand vous êtes sur des chaises. Ce vœu pouvait à la fois répondre au besoin de stationnement, d'autre part au besoin de lutter contre les points de fixation que l'on peut malheureusement voir dans certains de nos quartiers. Et troisièmement, j'y ajoute une dimension ambitieuse : celle de faire un geste patrimonial, c'est-à-dire un geste artistique. Le banc Davioud du 19^e siècle a été une incroyable innovation qui nous a été prise dans énormément de pays.

En tant qu'arrondissement patrimonial, le 8^e arrondissement doit lui-même être à l'initiative de la création de cette chaise en faisant travailler des architectes. Il s'agit de convaincre la Ville de Paris

qu'on peut travailler sur un mobilier urbain moderne et adapté à la première moitié du 21^e siècle et qui répond à toutes ces problématiques. Ce projet peut être une mesure très ambitieuse.

De plus, comme nous aurons désormais une déléguée au patrimoine ou déléguée au beau, nous pourrions réfléchir à ce geste qui, à mon avis, peut aussi être un geste artistique. On avait les colonnes Morris, on avait les incroyables entrées de métro, on avait les bancs Davioud, on peut avoir une chaise qui soit à la fois patrimoniale et vraiment ambitieuse dans son intention.

Mme DAO-BERNA

J'ajouterai que le vœu précise la nécessité de regarder l'adaptation de la chaise individuelle à un parent accompagné d'un enfant. Cela veut dire que la chaise peut être un peu plus large, évidemment pas de la taille d'un banc, mais un peu plus large qu'une chaise individuelle. Nous avons donc bien pris en compte cet aspect.

Le vœu V08 2026 14 est adopté à l'unanimité (7 voix). Mme FOURDRINIER s'abstient

6°/V08 2026 14

Vœu de Théa FOURDRINIER relatif aux fermetures de classe et aux moyens de l'école publique

Mme FOURDRINIER

Avant de présenter ce vœu, je voudrais vous faire une confidence. Venant d'un milieu très populaire, et comme beaucoup de femmes et d'hommes de notre pays, je sais ce que je dois à l'école publique. Je sais que ce lieu peut être un endroit où l'on prend confiance en soi, où l'on apprend à penser par soi-même et où on peut s'émanciper de son origine sociale.

L'école publique, évidemment, ne corrige pas toutes les inégalités, mais elle demeure l'un des derniers espaces où la République peut encore rendre concrète sa promesse d'égalité.

C'est précisément pour cette raison que je refuse qu'on la considère comme une variable d'ajustement budgétaire. Pour la troisième année consécutive, l'Académie de Paris supprime des postes et ferme des classes. À la rentrée 2026, ce seront encore 139 fermetures nettes de classes dans les écoles parisiennes, dont une à l'école Florence et une à l'école Robert Étienne.

Le raisonnement est toujours le même. Il y a moins d'enfants, donc on donne moins de moyens. Moi, je pense exactement l'inverse et la Ville de Paris aussi.

Nous pensons que la baisse démographique doit être une opportunité, celle de réduire les effectifs par classe, de mieux accompagner chaque élève et de donner davantage de temps aux enseignants pour faire réussir tous les enfants. Le gouvernement, aujourd'hui, on le sait, fait un autre choix, celui des économies. Pourtant, les besoins n'ont pas diminué. Les difficultés scolaires, les besoins d'accompagnement, les enjeux d'inclusion sont toujours là.

Pendant ce temps, à Paris, un seuil symbolique a été franchi. Il y a désormais plus d'élèves scolarisés dans le privé que dans le public. C'est un signal d'alarme. Nous ne pouvons pas accepter que l'école publique soit fragilisée pendant que l'enseignement privé sous contrat continue de bénéficier d'importants financements publics sans être soumis aux mêmes exigences de mixité sociale. Et le collège Chaptal, dont je vais vous parler, illustre concrètement ses difficultés.

Avec plusieurs élus du 8^e et du 17^e arrondissement, nous avons alerté Madame la Rectrice et nous nous réjouissons de la réouverture récente d'une classe de 6^e qui montre que les alertes qui ont été données par les familles, notamment, sont particulièrement fondées. Mais nous restons particulièrement préoccupés par la fermeture annoncée d'une classe de 5^e.

Cette année, au collège Chaptal, une classe de 6^e a perdu plus de 110 heures de cours non assurées. Derrière ce chiffre, il y a évidemment des élèves qui prennent du retard, mais aussi des familles qui s'inquiètent et des équipes éducatives qui font de leur mieux avec des moyens insuffisants.

Le sens de ce vœu est donc très simple :

- o Dire non aux fermetures de classe et aux suppressions de postes ;
- o Demander l'abandon de la fermeture de la classe de 5^e à Chaptal ;
- o Garantir des moyens de remplacement ;
- o Préserver les options et les enseignements qui font la richesse de l'établissement ;
- o Assurer un accompagnement social de proximité pour les familles ;
- o Engager un travail de long terme pour préserver l'attractivité du collège et de l'école publique dans notre arrondissement.

Parce que l'école publique n'est pas une dépense parmi d'autres, elle est un investissement dans nos enfants et l'un des fondements de notre pacte républicain.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à adopter ce vœu. Je vous remercie.

Mme LÉCUYER

Je vous propose de retirer votre vœu pour une raison précise. Certes, nous partageons tous vos considérants, sauf évidemment tous ceux qui tournent autour de l'opposition entre l'école publique et l'école privée. De notre côté, nous croyons que l'école privée et l'école publique sont tout à fait complémentaires.

Sur la défense absolue de l'école publique, vous nous trouverez toujours là. Or, si nous vous demandons de retirer votre vœu, c'est que depuis des semaines, voire des mois, depuis que nous sommes élus, en fait, nous nous battons sur ces suppressions de classes.

Dès le lendemain de mon élection, j'étais aux côtés des parents d'élèves des écoles Robert-Étienne et Florence au rectorat. Nous avons été entendus d'ailleurs par la rectrice sur tous ces sujets de fermeture de classes. Donc nous nous battons, nous avons obtenu, après plusieurs échanges avec la rectrice, avec les enseignants, que cette classe de 6^e au collège Chaptal soit maintenue, ce qui est une très bonne chose.

Nous avons d'ailleurs écrit un courrier avec le maire du 17^e arrondissement et le député de la circonscription il y a plusieurs semaines pour défendre cette classe de 6^e, pour défendre aussi le maintien de ces classes à Robert-Étienne et à Florence. Malheureusement, la baisse de la démographie fait qu'à cet endroit, nous n'avons pas obtenu gain de cause.

Avant de donner la parole à mon collègue Éric SCHAHL, je voulais rappeler que Paris est dans une situation démographique assez catastrophique. Depuis des années, nous perdons des familles, nous perdons des enfants et je pense que la gestion de la Ville de Paris par la majorité municipale en place n'y est pas pour rien, en termes de qualité de vie. Je pense que la vie des familles parisiennes s'est complexifiée, s'est même dégradée. Beaucoup de familles font désormais le choix de partir à l'ouest de Paris, voire plus loin, en province. Cela parce que la vie à Paris est devenue très compliquée. La Ville a fait le choix de privilégier d'autres types de population que les familles.

Cela se voit au travers de la production de logements. Les logements sociaux sont ainsi plutôt destinés à des couples ou à des personnes seules. Le maintien ou non des familles dans notre ville doit être un choix de société.

Nous nous sommes beaucoup battus et nous allons continuer à nous battre. Ce matin encore, je recevais dans mon bureau des associations de parents d'élèves des écoles élémentaires ou des

collèges. Je considère donc que nous prenons notre part à ce combat de façon très active, et, par contre, je vous invite à proposer ce vœu en conseil de Paris, puisque vous avez une majorité municipale qui est aux manettes depuis déjà longtemps et qui aura probablement des réponses à vous apporter sur la baisse de la démographie.

M. SCHAHL

Souhaitez-vous retirer votre vœu ?

Mme FOURDRINIER

Non, je ne vais pas retirer mon vœu. Je trouve cela dommageable qu'il ne soit pas voté. Il devrait l'être à l'unanimité, puisque nous partageons ce combat pour la réouverture de cette classe de 5^e.

Je crois que, symboliquement, pour les parents d'élèves, dont certains sont présents dans cette salle ce soir, et pour les équipes éducatives du collège Chaptal, il serait important d'affirmer que nous allons continuer à nous battre. Si vous partagez l'objectif de ce vœu, je vous invite à le voter.

Mme LÉCUYER

Ce vœu vient un peu tard, malheureusement. Éric SCHAHL va prendre le relais.

Vous parliez de la fuite ou la désertion d'un certain nombre d'écoles publiques parisiennes au profit d'écoles privées, à ce titre, il faut aussi considérer le sujet d'Affelnet. Cette organisation, mise en place par la Ville de Paris, est catastrophique pour nos collégiens du 8^e arrondissement. Elle engendre une grande incertitude sur le lycée dans lequel ils seront affectés, générant beaucoup de stress, ce qui contribue aussi d'ailleurs au fait que la qualité de vie des Parisiens se soit dégradée.

M. SCHAHL

Madame FOURDRINIER, vous nous avez dit que certaines familles concernées par la classe de 5^e du collège Chaptal sont présentes ce soir, et que, symboliquement, pour elles, il faut voter votre vœu. J'ai envie de vous dire que ce qui compte, ce ne sont pas les symboles en Conseil d'arrondissement, c'est ce que l'on fait au quotidien.

La raison pour laquelle nous ne voterons pas votre vœu, c'est que l'on trouverait assez agile de nous retrouver dans une situation où nous viendrions vous accompagner dans un vœu qui vient dénoncer en fait la politique qui est actuellement mise en œuvre à Paris. Je vous réponds sur cela en trois points :

- o La première raison, c'est que la fermeture des classes que nous regrettons et contre laquelle nous nous battons activement est d'abord la conséquence d'une déprise de population.

La principale raison de cette déprise de population, c'est la politique du logement à Paris qui est tournée contre les familles. Mme la Maire vient de parler de la taille des logements et tout ce qui est fait aujourd'hui incite les familles à quitter Paris à partir du moment où elles ont un deuxième enfant.

Dans notre arrondissement, nous avons perdu 5000 habitants en une mandature. La Ville perd tellement de population qu'inévitablement, l'Éducation nationale décide de fermer des classes à Paris pour ouvrir des classes ailleurs en Île-de-France, où la population croît. Des classes s'ouvrent partout, sauf à Paris.

Je ne suis pas en train de dire qu'il faut fermer les classes à Paris, mais de vous expliquer que la principale raison pour laquelle on ferme des classes, c'est la politique de peuplement que vous menez.

- o La deuxième raison, vous l'avez dit également, c'est qu'en plus de cette perte de population, des familles ont toujours été convaincues par le public — moi-même, comme vous, je suis un enfant du public —, mais qui commencent à lui tourner le dos à Paris, à cause de l'opacité d'Affelnet, à cause de la façon dont sont faits les algorithmes.

Ces éléments créent une vraie incertitude, imprègnent un vrai doute dans les familles, et, aujourd'hui, des familles qui ne l'auraient jamais fait se tournent vers le privé, ce qui accentue la perte d'inscriptions dans le public. Je le regrette comme vous, mais je ne chéris pas les causes, contrairement à vous.

- o La troisième raison par laquelle j'aimerais finir, et c'est celle qui explique que je ne voterai pas ce vœu, c'est l'exemple que nous donne Chaptal.

Nous le savons, les écoles dépendent de la Ville de Paris. Les collèges, parce que Paris est un département, dépendent aussi de la Ville de Paris. Les lycées, eux, sont rattachés à la région Île-de-France. Chaptal est une cité scolaire qui mélange collège et lycée.

Je suis conseiller régional auprès de Valérie PÉCRESSE, nous suivons les sujets parisiens et rien que ce mois-ci, nous avons alloué une subvention très importante pour la partie lycée Chaptal et une autre subvention très importante pour le lycée Racine. Ce qui est étonnant, c'est qu'on arrive à faire des choses à la région Île-de-France et qu'on n'arrive pas à le faire avec la Ville de Paris.

Aujourd'hui, nous arrivons à financer le renouvellement ou la rénovation de nos lycées et de nos classes, et parce que Paris a été tellement mal gérée depuis 25 ans, on se retrouve sans qu'il n'y ait plus un euro aujourd'hui dans les caisses de Paris pour les familles et pour les écoles.

Comme vous, je le regrette, mais en votant votre vœu, j'aurais l'impression de vous donner un peu facilement un blanc-seing sur les 25 ans qui nous ont conduits dans la situation dans laquelle nous sommes.

Nous ne prenons pas les symboles, mais nous allons continuer à nous battre sur le terrain pour défendre nos collèges, nos lycées, nos écoles primaires, nos écoles maternelles, comme nous le faisons déjà depuis dix ans avec la Région Île-de-France pour les lycées.

M. LECLERC

Avant de passer au vote, j'aimerais faire un rappel collectif au règlement, parce que nous avons 28 sujets à aborder ce soir, et je vous rappelle que nous avons tous trois minutes maximum pour prendre la parole. Merci beaucoup.

Mme LÉCUYER

Nous avons un secrétaire de séance qui respecte les règles.

Mme FOURDRINIER

Je maintiens mon vœu, et je ne partage en rien ce qui vient d'être dit, mais je n'ai plus de temps pour répondre. Je le ferai à une autre occasion.

Le vœu V08 20216 14 est rejeté à la majorité (7 voix)

Mme LÉCUYER

Nous en avons terminé avec les vœux, je vous propose désormais de passer aux délibérations.

8°/08 2026 23

Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8° arrondissement

Nous avons déjà procédé à cette même désignation, mais il y a eu un problème qui ne relève pas de la Mairie du 8° arrondissement, mais de la Mairie de Paris. Il a donc fallu que la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires enjoigne à l'Hôtel de Ville des rectifications juridiques et l'abrogation d'un texte mal ficelé.

Cette paperasserie corrective est révélatrice de la lourdeur bureaucratique parisienne. Une machine qui s'enraye parfois sur des procédures pourtant élémentaires. Ainsi perd-on beaucoup de temps en réécriture, là où nos écoles attendent de la réactivité et de la fluidité.

Je reviens rapidement donc sur les désignations de nos membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles élémentaires du 8° arrondissement. Je suis obligée de donner les noms chaque fois :

- o Pour l'école maternelle Bienfaisance, M. Ronan GUÉVEL est titulaire et Mme Stéphanie MAMAN est suppléante ;
- o Pour l'école maternelle Roquepine, Mme Sylvie DAO-BERNA est titulaire, et M. Ronan GUÉVEL est suppléant ;
- o Pour l'école maternelle Moscou, Mme Laurence RIOT LAMOTTE est titulaire, M. Erwan LECLERC est suppléant ;
- o Pour l'école primaire maternelle Paul-Baudry, Mme Sylvie DAO-BERNA est titulaire, Mme Stéphanie MAMAN est suppléante ;
- o Pour l'école primaire maternelle Robert-Estienne, Mme Stéphanie MAMAN est titulaire, M. Ronan GUÉVEL est suppléant ;
- o Pour l'école primaire maternelle Monceau, Mme Stéphanie MAMAN est titulaire, M. Erwan LECLERC est suppléant ;
- o Pour l'école primaire Bienfaisance, M. Ronan GUÉVEL est titulaire et Mme Stéphanie MAMAN est suppléante ;
- o Pour l'école primaire Florence, M. Erwan LECLERC est titulaire, Mme Stéphanie MAMAN est suppléante ;
- o Pour l'école primaire Surène, M. Erwan LECLERC est titulaire et Mme Sylvie DAO-BERNA est suppléante.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. LECLERC

Madame la Maire, je me permets une nouvelle intervention en tant que secrétaire de séance. Je sais que nous sommes très contents d'avoir beaucoup de public, mais je rappelle également qu'on ne peut pas applaudir sur une délibération, même si on est très content de ce qui vient d'être dit.

Je remercierai donc le public de rester coï autant que possible. Je vous rappelle que, dans le nouveau règlement, nous avons prévu un temps d'échanges et de débat en fin de Conseil. Merci pour votre attention.

10°/08 2026 25

Charte de bonne conduite des chantiers du 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Pour cette délibération, je passe la parole à Sylvie DAO-BERNA, qui est notre adjointe pour tout ce qui a trait à l'espace public.

Mme DAO-BERNA

La délibération qui nous est soumise aujourd'hui s'attaque à l'un des irritants les plus vifs de la vie capitale quotidienne de nos administrés : les chantiers et les travaux.

Le 8^e arrondissement, vitrine rayonnante de la capitale, ressemble parfois à un enfer urbain où les pelleuses, les poussières et autres marteaux-piqueurs paraissent dicter leur loi au mépris du bon sens et du repos des riverains.

Avec ce texte, nous voulons en quelque sorte siffler la fin de la récréation en mobilisant tous les acteurs publics comme privés autour d'engagements forts :

- Imposer une information des riverains au préalable 15 jours avant le premier coup de pioche ;
- Interdire le bruit avant 8h le matin ;
- Sanctuariser les trottoirs pour nos aînés et nos poussettes ;
- Et surtout créer un droit de réponse sous cinq jours pour chaque habitant.

Voilà de l'écologie du quotidien concrète et protectrice.

Bien sûr, cette charte, aussi vertueuse soit-elle sur le papier, repose sur une logique largement partenariale et volontaire.

La maire d'arrondissement ne dispose pas d'un pouvoir de police autonome ni d'une armée de verbalisation pour tordre le bras aux entreprises du BTP et d'autres entreprises. Mais nous pouvons suspendre certaines facilités logistiques de voirie pour l'application de notre charte de qualité.

Je vous propose que la majorité donc donne un avis favorable et unanime à cette délibération.

Mme LÉCUYER

Je vous rappelle juste que cette charte de qualité de chantier faisait partie de nos engagements de campagne.

Mme FOURDRINIER

Je vous informe qu'un protocole est en cours de finalisation à l'échelle centrale, pour la bonne tenue des chantiers parisiens. Ce protocole devrait normalement être finalisé dès la fin du mois de décembre. Je ne voterai pas cette délibération qui ferait doublon.

Mme LÉCUYER

Nous sommes ravis d'entendre que la Ville de Paris s'engage enfin sur ce sujet tellement important qu'est la régulation de nos chantiers sur l'espace public.

Mme DAO-BERNA

Notre charte de qualité est déjà prête, et nous l'avons déjà testée auprès de promoteurs immobiliers. Comme vous, je ne peux que me réjouir que cela arrive à l'Hôtel de Ville central.

M. SCHAHL

Nous porterons également ce sujet en Conseil de Paris la semaine prochaine, mais pour les chantiers publics. Je sais que vous êtes en train de mener une réflexion sur les chantiers privés, c'est bien de se soucier de ce que font les autres et ça fait partie des missions de la Ville de chercher à mettre des règles de partage de l'espace et de respect des riverains. Mais autant ne pas s'arrêter en bon chemin et faire en sorte que les chantiers qui relèvent de la Ville de Paris soient également concernés, parce que les travaux de voirie ne respectent généralement pas ce qu'on impose au privé et le travail qui est fait sur le privé aura vocation, à notre sens, à s'appliquer également au public. La bonne conduite des chantiers ne s'applique pas qu'aux acteurs privés.

Mme LÉCUYER

Nous espérons faire école.

M. LECLERC

Simplement pour vous dire, comme pour les codes NAF évoqués lors de notre précédent conseil, je pense que nous ne pouvons pas attendre le mois de décembre. Je pense que les Parisiens ont déjà beaucoup trop attendu pour avoir un espace propre et rangé. C'est pourquoi je voterai très favorablement cette délibération pour qu'elle s'applique dès que possible.

Mme FOURDRINIER

Je précise que ce n'est pas le premier protocole, mais le neuvième. Il tend à améliorer notamment la prise en compte de la protection de la biodiversité ainsi que le volet accessibilité et qu'il prend tout à fait en compte les objectifs de la délibération que vous proposez. Il convient de ne pas faire doublon, donc je vote contre.

La délibération 08 2026 25 est adoptée à la majorité (7 voix). Mme FOURDRINIER vote contre

9^o/08 2026 24

Charte des Conseils de quartier

M. GUÉVEL

Dans le cadre de la démocratie locale, la Charte des Conseils de quartier touche à l'essence même de l'engagement de proximité. Le renouvellement des conseils de quartier a été un réel succès avec plus de 300 candidats pour tout l'arrondissement.

Pour rappel, 70 habitants ont été tirés au sort, 35 personnes qualifiées ont été désignées. On peut noter que l'attente était manifestement immense.

Nous avons toutefois souhaité améliorer encore plus le dispositif en y apportant des nouveautés significatives par différents points :

- Le doublement du nombre d'habitants pour chaque conseil de quartier.

Vous serez donc plus nombreux à contribuer et participer à la rédaction d'un rapport annuel. La présidence de chaque conseil de quartier sera désormais assurée par un habitant, marquant la confiance accordée à l'initiative citoyenne.

- L'ouverture des conseils de quartier aux jeunes dès l'âge de 16 ans.
- La possibilité pour chaque conseil de quartier de déposer et défendre un vœu une fois par an en conseil d'arrondissement.

C'est un point que je tiens à vous préciser, parce que j'ai l'impression que nous sommes les seuls à le faire dans tout Paris.

- o La possibilité de mutualiser les budgets de plusieurs conseils de quartier afin de déposer des projets beaucoup plus ambitieux.

Nous avons en effet une enveloppe assez limitée pour chaque conseil de quartier. En mutualisant, je pense que nous pourrions faire de plus belles choses.

Ces nouveaux conseils de quartier seront désormais des vrais moteurs d'action, et puis je crois en la démocratie locale en comptant sur les compétences des habitants qui doivent être partie prenante des projets proposés.

Les élus de la majorité émettront donc un avis favorable et enthousiaste, car renforcer la voix des habitants du 8^e arrondissement, ce n'est pas seulement un choix technique, c'est notre devoir politique le plus élémentaire. Je vous remercie.

Mme FOURDRINIER

Je vais m'abstenir sur cette charte. Celle-ci propose effectivement des avancées, et accorde davantage de libertés, mais j'ai aussi remarqué certains reculs. Il y a notamment moins d'obligations de nous rendre des comptes. Par exemple, il n'y a plus d'obligation de tenir deux assemblées plénières par an, ni d'obligation pour l' élu référent de présenter un bilan annuel. Je le déplore.

Par ailleurs, cela concerne la pratique pour la suite. Une première réunion a été organisée avec les conseils de quartier. Que les mesures de cette charte aient été annoncées, alors même qu'elle n'avait pas encore été votée en Conseil d'arrondissement me fait dire que, pour l'avenir, il faut se contraindre à respecter la démocratie telle qu'elle se présente, même si c'est assez évident que la charte sera adoptée ce soir.

M. GUÉVEL

Je veux apporter une précision. Comme je venais de le dire, évidemment, on demandera de toute façon à chaque conseil de quartier de rédiger un rapport annuel. Je pense que ce point vient sans doute répondre à l'une de vos attentes.

Mme LÉCUYER

Je ne savais même pas qu'il y avait la rédaction d'un bilan annuel.

M. GUÉVEL

C'est en fait ce que nous avons annoncé. Dans la plupart des nouveautés, certaines n'étaient pas précisées dans le mode de désignation précédent. Nous faisons ici un choix et des propositions pour l'avenir.

La délibération 08 2026 24 est adoptée à l'unanimité (7 voix). Mme FOURDRINIER s'abstient

11°/2026 DAC 262

Subventions (27 000 euros) à 11 associations historiques dans le cadre de 11 conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025

Mme RIOT LAMOTTE

Cette délibération touche au patrimoine immatériel et à la mémoire vivante de nos quartiers parisiens.

Au total, les montants donc attribués représentent 27 000 euros. De notre côté, pour la société historique qui nous concerne, à savoir la Société historique et archéologique des 8^e et 17^e arrondissements, elle se trouve confortée à hauteur de 2 000 euros.

Vous la connaissez probablement, depuis son siège de la rue de Lisbonne, cette association est animée par Mme Danièle PRÉVOST. Elle réalise un travail culturel admirable. Ses publications, ses sorties patrimoniales et ses conférences prévues pour 2026 font la richesse de notre vie sociale.

On peut déplorer la faiblesse des montants par rapport à la qualité de ce qui est produit, mais je vous invite à voter pour cette délibération.

La délibération 2026 DAC 262 est adoptée à l'unanimité

12°/2026 DDCT 134

Convention CODP Bar-Buvette Théâtre de la Concorde

M. LECLERC

Nous examinons aujourd'hui une délibération qui peut paraître modeste pour certains d'entre vous, mais je crois qu'elle participe concrètement à la réussite du théâtre de la Concorde, qui est un équipement culturel important de notre arrondissement. Il y a eu deux consultations, pour ceux qui ne le savaient pas, les deux dernières années, en 2024 et 2025, en cette année 2026, nous tenons enfin une candidature solide pour exploiter le bar-buvette du théâtre. On ne peut que s'en réjouir, et vous me rejoindrez sur le fait que la présence d'une offre de restauration légère, mais surtout de convivialité, est un élément important pour l'attractivité d'un lieu culturel, pour son public et pour son modèle économique également.

L'offre est portée par le Traiteur argentin. Je pense qu'elle est sérieuse sur le plan opérationnel, sur le plan financier aussi dans un site qui, je le rappelle, ne dispose pas de cuisine de production. On a une logistique qui sera totalement adaptée avec une redevance également prévue par l'exploitant qui garantira pour le public et aussi pour la Ville de Paris une valorisation correcte du domaine public.

Au-delà de cette issue favorable, je pense que nous pouvons nous interroger sur le fait qu'en trois ans, c'est la première fois que nous recevons un candidat sérieux, avec seulement deux candidats qui avaient répondu en plus à cet appel.

Évidemment, les services font un travail de qualité, on les connaît bien à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), et aussi à la DAC, mais je pense que nous pouvons collectivement nous poser la question de savoir si, à la Ville de Paris, les cahiers des charges ne sont pas bien souvent un peu trop contraignants pour attirer suffisamment d'opérateurs et susciter une concurrence dynamique.

Cette question dépasse largement ce dossier, mais je pense que c'est important qu'on le regarde aussi avec attention, dans un contexte où nos équipements publics, mais plus au-delà, tous nos acteurs économiques souffrent pleinement.

Nous souhaitons désormais pleine réussite au futur exploitant ainsi qu'une vitalité pleine et entière au théâtre de la Concorde. Je vous appelle à voter favorablement cette délibération.

La délibération 2026 DDCT 134 est adoptée à l'unanimité

13°/2026 DJS 108

Subventions (3600 euros) à 2 associations sportives du 8^e arrondissement

Mme RIOT-LAMOTTE

Il s'agit ici de subventions supportant des associations sportives de notre arrondissement : l'association sportive du lycée Racine, qui est logée rue du Rocher et qui reçoit 1100 euros pour ouvrir le sport scolaire à 140 jeunes en développant des sections adaptées de tir à l'arc, et de musculation pour des élèves en situation de handicap.

L'autre association, c'est le club des Expatriés international triathlon, qui est situé rue Laure Diebold, qui se voit attribuer 2500 euros. On parle ici d'une association de 270 membres de toutes nationalités qui innove en formant ces triathlètes au guidage des sportifs aveugles et malvoyants.

Bien sûr, on peut encore se lamenter du saupoudrage budgétaire et de la faiblesse de ces montants, mais ils restent néanmoins importants pour soutenir ces associations. Et donc je vous invite à voter pour cette délibération.

La délibération 2026 DJS 108 est adoptée à l'unanimité

14°/2026 DSOL 49

Subventions (32875 euros) à 9 associations pour leurs actions facilitant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique adaptée et favorisant l'accès des séniors parisiens à la culture

Mme LÉCUYER

Ce projet propose ce montant global de 32000 euros de subvention ; il concerne pour le 8^e arrondissement, l'association Octave et Arpège que nous connaissons bien, et qui est implantée depuis longtemps dans le 8^e arrondissement. Cette subvention s'élève à 5000 euros. Il s'agit de soutenir sa troupe du Troisième acte, un collectif de retraités bénévoles qui écrit et interprète une pièce de théâtre inédite axée cette année sur les enjeux climatiques. Je vous invite à voter pour cette subvention.

J'en profite pour rappeler à ceux d'entre vous qui n'étaient pas présents lors de la mandature précédente que nous avons l'habitude de « dénoncer » les packages, à savoir que nous votons en l'occurrence pour une association qui nous intéresse dans le 8^e arrondissement, mais, en réalité, cette délibération regroupe 9 associations.

Cela nous force en quelque sorte à donner un blanc-seing pour le vote concernant ces 8 autres associations. Nous faisons malgré tout le choix de soutenir Octave et Arpège et de soutenir cette DSOL en regrettant ce système de vote groupé.

La délibération 2026 DSOL 49 est adoptée à l'unanimité

15°/2026 DFPE 253

Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

Mme LÉCUYER

Stéphanie MAMAN, qui est notre adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Petite enfance, devait se charger de cette délibération. Il se trouve qu'elle est retenue par le conseil d'administration du collège Octave-Gréard, c'est donc moi qui vous la présente.

Ce règlement fait suite à la réforme structurelle initiée en 2023 qui avait introduit des forfaits d'accueil différenciés de 6 à 10 heures par jour pour s'adapter aux besoins réels des familles.

Ce présent texte vise à encadrer juridiquement et financièrement l'impact du déploiement en cours du système d'enregistrement automatique des heures d'arrivée et de départ des enfants. Il s'agit d'un outil de badgeage, qui répond à une double exigence : optimiser l'organisation des équipes de professionnelles en adéquation avec la fréquentation réelle des structures et sécuriser les subventions versées à la Municipalité par la Caisse d'allocations familiales de Paris indexée sur les heures réelles de présence.

La fiabilité de ces données doit prémunir la collectivité contre d'éventuels reversements d'indus lors des contrôles a posteriori de la CAF.

En parallèle, ce texte introduit un élargissement des exonérations des participations familiales pour les accueils adaptés, ainsi qu'une clarification des procédures d'admission d'urgence et de radiation. Ce règlement réaffirme les missions fondamentales du service public de la petite enfance axé sur l'inclusion des enfants en situation de handicap, la mixité sociale, l'égalité des genres et l'ouverture sur les quartiers à travers le prisme de la Ville du quart d'heure.

S'agissant du socle commun de gestion applicable sur tout le territoire parisien sans modification des compétences propres aux arrondissements, cette délibération finale relève donc du Conseil de Paris sans consultation préalable des commissions mixtes d'arrondissement.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

La délibération 2026 DFPE 253 est adoptée à l'unanimité

7°/08 2026 26

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2026 DAE 86, 2026 DAE 106, 2026 DDCT 100, 2026 DEVE 46, 2026 DPE 21, 2026 DPE 25, 2026 DAC 191, 2026 DAC 365, 2026 DAE 147, 2026 DVD 66, 2026 DAE 111

Mme LÉCUYER

Nous rentrons désormais dans le champ des délibérations qui ont été déposées par l'Hôtel de Ville au dernier moment.

Il s'agit d'adopter cette procédure d'urgence afin que nous puissions délibérer sur ces différents sujets. Je vous propose d'adopter cette procédure d'urgence.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité

16°/2026 DAE 86

Salon d'art contemporain et de design et Salon d'Automne sur la place de la Concorde, du 12 octobre au 2 novembre 2026 — convention de partenariat et tarification

Mme LÉCUYER

Ce salon d'art contemporain existe depuis très longtemps. Il fait vraiment partie de ce que nous avons l'habitude de voir dans le 8^e arrondissement. C'est un salon de très grande qualité. Nous soutenons ce salon, et j'émetts donc un avis favorable.

La délibération 2026 DAE 86 est adoptée à l'unanimité

17°/2026 DAE 106

Subventions 3.115.000 euros et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens le.s plus éloigné.e.s de l'emploi

M. LECLERC

Il y a deux points sur cette délibération. Le premier est de dire qu'en tant qu'adjoint à l'Emploi, je veux rappeler une conviction simple, que, je pense, nous partageons tous ici autour de la table, à savoir que l'insertion par l'activité économique est l'un des outils les plus efficaces dont on dispose pour ramener vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Les chiffres d'ailleurs présentés dans la libération le démontrent : des milliers de salariés sont accompagnés chaque année. Il y a des parcours, il y a des formations, il y a des retours à l'emploi. Je pense finalement que ce sont des vies qui se reconstruisent.

On ne peut que saluer le travail remarquable des structures concernées ainsi que l'engagement de l'ensemble de leurs équipes.

Par cette délibération, nous prenons également acte des aides exceptionnelles accordées à certaines associations confrontées à des difficultés financières, même si je pense que ces situations doivent nous interpeller collectivement, parce que la stabilité de ces acteurs est vraiment essentielle à la réussite de nos politiques d'insertion. Et quand on voit leur situation, on ne peut que s'en inquiéter. Voilà pour le premier point lié à mon mandat d'adjoint à l'emploi.

Le deuxième sera lui aussi partagé autour de cette table, au moins dans notre groupe majoritaire. Il porte sur la méthode retenue. Plus tôt, Mme la Maire parlait de « package ». Une seule délibération nous propose de voter pour 100 structures d'insertion, je pense qu'on bat des records, d'autant que les montants représentent plus de 3 millions d'euros, qui sont des subventions publiques, je le rappelle.

Comme vous pouvez l'imaginer, je n'ai pas pu aller au bout des 100 structures, ou en tout cas les étudier toutes avec attention. Cette méthode ne permet pas un examen suffisamment détaillé des situations individuelles ni un débat entre nous sur les résultats, les besoins, les perspectives de chaque structure.

Ceci dit, nous ne remettons pas en cause l'utilité du dispositif, bien au contraire. Et forts de ce constat, on ne peut ni voter pour ni voter contre, et je vous propose de nous abstenir sur cette délibération du simple fait que l'on ne peut pas l'étudier et en débattre correctement vu la méthode. Merci.

Mme LÉCUYER

La majorité propose une abstention sur cette délibération.

M. SCHAHL

J'aimerais souligner que nous avons un sujet totalement transverse là-dessus, qui ne concerne pas strictement la municipalité parisienne ou les autres collectivités : c'est qu'en matière de formation, d'apprentissage, d'insertion, on ne sait plus qui fait quoi.

Quand on parle de simplification, il va falloir aller au bout du chemin. Nous sommes restés au milieu du gué à la suite d'une loi de 2019 portant sur la décentralisation de la formation professionnelle. L'État ne sait plus comment faire, et essaye de temps en temps de reprendre des compétences. On ne sait plus qui fait quoi. Les Régions, qui faisaient bien le travail dans la décennie précédente, se retrouvent aujourd'hui quasiment dépourvues de cette compétence.

La priorité serait de simplifier les structures bénéficiaires des subventions, mais surtout de fournir un vrai effort de décentralisation. La seule collectivité capable d'avoir une vision à 360° sur un vrai bassin économique, c'est la Région.

Je vous le dis de manière tout à fait dépolitisée, parce que c'est un sujet porté par tous les présidents de Région. La présidente des Régions de France est Carole DELGA, présidente socialiste de la Région Occitanie, et j'ai parlé en son nom à l'association des Régions de France sur ce sujet-là. Il faudrait vraiment qu'on sache et qu'on détermine qui fait quoi.

La délibération 2026 DAE 106 est adoptée (1 voix). La majorité s'abstient

19°/2026 DDCT 100

Subventions, d'un montant total de 10 000 euros, à 6 associations au titre du Fonds d'animation locale « Vie associative et citoyenne » du 8^e arrondissement

M. GUÉVEL

Nous allons être dans une situation un peu différente du point précédent. Il s'agit dans cette délibération de traiter de 6 associations que l'on connaît bien dans le 8^e arrondissement pour une subvention de 10 000 euros au total.

Je vais vous citer quelques associations : 3AC8 que nous connaissons bien, le dispositif solidaire « Elle se valorise » que vous connaissez sans doute, ainsi que d'autres associations qui organisent, par exemple, des partis de Molky ou des projets ludo-éducatifs.

En effet, l'enveloppe représente environ 10 000 euros pour des associations que nous connaissons bien.

En revanche, nous trouvons ces montants dérisoires par rapport à l'ensemble des montants dont nous avons pu discuter précédemment. Cependant, je vais vous inciter à voter pour afin de leur permettre de vivre et de bénéficier d'un petit coup de pouce. Je souhaiterais que, dans les prochains mois, ces associations puissent bénéficier d'un peu plus.

Je tiens, à cet égard, à vous rappeler que l'association 3AC8 sera partie prenante dans l'organisation au parc Monceau de « Paris en scène ».

Nous avons envie de les soutenir. Je vous invite à voter favorablement.

Mme LÉCUYER

Ce fonds, le FAL, a été fléché par les soins de la Mairie du 8^e arrondissement. Il vient oxygéner des projets qui nous semblent utiles. Ronan vient de parler de 3AC8, qui gère l'espace Beaujon pour faire rayonner la culture tout l'été au parc Monceau.

Comment ne pas soutenir ce dispositif solidaire « Elle se valorise » qui crée un véritable havre de prévention pour la santé des femmes et les autres structures que vous avez mentionnées ?

Je vous encourage à voter pour.

Effectivement, l'enveloppe ne représente pas de gros montants, mais c'est ce que nous avons à disposition dans notre 8^e arrondissement pour quelques associations que nous fléchons. Ce sont des associations qui font acte de candidature, parce qu'on a finalement assez peu d'associations locales qui font acte de candidature et qui montent des dossiers solides. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés avec peu de candidats et nous avons retenu des associations fiables.

La délibération 2026 DDCT 100 est adoptée à l'unanimité

20°/2026 DEVE 46

Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2026)

Mme LÉCUYER

Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre du Plan Alimentation durable 2022-2027 de la Ville de Paris, qui vise à attribuer des subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective pour un montant global de 792 917 euros en 2026.

L'objectif général est d'accompagner la transition vers une alimentation 100 % durable, de réduire de moitié le gaspillage alimentaire et de proscrire définitivement le plastique dans les cantines parisiennes.

Pour notre arrondissement, la Caisse des écoles a initialement sollicité une aide de 28 107 euros afin de financer trois axes majeurs de la transformation à destination de ces convives. Il s'agissait donc de :

- Déployer des batteurs et balances de précision pour fabriquer des pâtisseries et goûters maison afin de contourner les produits industriels ultratransformés ;
- Acquérir des centrifugeuses pour valoriser les restes de fruits et légumes dans sept établissements scolaires ;
- Investir dans des gobelets en inox durable pour 1 600 enfants de maternelle et élémentaire.

Toutefois, l'arbitrage de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement n'accorde finalement qu'une subvention de 21 391 euros, ciblée exclusivement sur le matériel de pâtisserie et une centrifugeuse.

Si ce soutien financier direct, financé à 100 % du montant retenu par la municipalité centrale, permet de valider la pertinence technique et l'engagement de nos équipes de terrain déjà formées aux nouvelles recettes, il laisse de côté une partie des ambitions initiales de l'arrondissement, notamment sur la vaisselle durable en inox.

Ce dossier illustre les tensions récurrentes entre les demandes locales légitimes pour améliorer le quotidien des enfants et la réalité des enveloppes budgétaires centrales distribuées entre les différentes Caisses des écoles.

Je vous propose néanmoins d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

La délibération 2026 DEVE 46 est adoptée à l'unanimité

21°/2026 DPE 21

Subventions (124 000 euros) et 10 conventions avec 9 associations œuvrant à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les « Territoires zéro déchet »

Mme DAO-BERNA

Le projet de délibération DPE 21 nous invite à nous pencher sur l'enjeu de la gestion du tri et de la réduction des déchets ménagers. Il s'agit d'allouer une enveloppe globale de 124 000 euros pour soutenir 10 conventions avec 9 associations engagées dans la démarche « Territoires zéro déchet ».

Nous y sommes favorables, je déplore toutefois l'évidente asymétrie de la manne financière. Quatre arrondissements de la géographie prioritaire captent à eux seuls 76 000 euros, soit plus de 61 % de l'enveloppe totale. Une fois de plus, l'exécutif parisien applique une politique de thermomètre idéologique entre l'Est parisien et l'Ouest parisien.

De plus, on affiche l'objectif titanesque de réduire les déchets de 100 000 tonnes d'ici 2030, mais on rationne les budgets de l'Ouest parisien.

Malgré cette gouvernance à deux vitesses que nous combattons toujours, les acteurs de Beaujon ne doivent pas être les otages des injustices de la Mairie centrale. C'est pourquoi nous soutenons notre association locale et nous émettrons donc un avis favorable.

La délibération 2026 DPE 21 est adoptée à l'unanimité

22°/2026 DPE 25

Subventions (34 700 euros) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité

Mme LÉCUYER

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subvention de fonctionnement d'un montant de près de 34 000 euros, et l'autorisation de signer des conventions avec 3 associations participant activement à la mise en réseau et à l'animation de sites de compostage de proximité dans la capitale.

S'inscrivant dans le cadre du Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés, cette initiative de la Direction de la Propreté et de l'Eau vise à pérenniser un réseau parisien qui compte un peu plus de 1000 sites actifs déviants et valorisant ainsi environ 2 000 tonnes de déchets organiques par an.

Les trois structures lauréates de l'appel à projets lancé en 2025 sollicitent un renouvellement de l'aide publique pour l'exercice 2026. L'association L'Accueillette du 9^e arrondissement se voit proposer l'enveloppe principale, à savoir 25 000 euros, pour consolider et enrichir l'animation de ces 5 réseaux d'acteurs existants, tout en assurant l'ouverture de nouveaux réseaux territoriaux ciblant spécifiquement les 8^e et 17^e arrondissements.

L'association Zéro Waste Paris reçoit quant à elle 6 700 euros pour déployer 8 ateliers techniques sur des sites de compostage et 4 événements d'échanges dans les arrondissements du sud et du centre de la capitale.

Enfin, l'association Ric Rac bénéficie d'un complément de 3 300 euros pour ses actions de sensibilisation, de proximité et son travail d'ergonomie des bacs dans le 19^e arrondissement.

Nous allons émettre un avis favorable sur cette délibération, malgré la modestie des enveloppes budgétaires allouées au regard des enjeux de la transition et des lourdeurs de gestion centralisée.

Ce projet permet l'extension, malgré tout, du réseau de l'association La Cueillette du 9^e arrondissement au territoire du 8^e arrondissement. Il est souhaitable d'apporter notre soutien à ces acteurs locaux et aux bénévoles engagés sur le terrain pour la réduction des déchets ménagers à la source.

Nous sommes d'autant plus favorables à la réduction des déchets que nous voyons toute la complexité de la collecte des déchets à Paris, et dans le 8^e arrondissement en particulier. Nous avons absolument besoin de diminuer notre tonnage de déchets.

La délibération 2026 DPE 25 est adoptée à l'unanimité

23°/2026 DAC 191

Subventions de fonctionnement (40 000 euros) à 10 associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) et signature de conventions

Mme RIOT LAMOTTE

Le projet de délibération qui nous est soumis pour avis concerne le soutien financier à 10 associations sur l'ensemble de la ville de Paris pour des pratiques artistiques amateurs. À travers l'octroi de ces 40 000 euros globaux de subventions réparties entre 10 structures émérites, la ville de Paris oxygène le quotidien de ceux qui font vibrer l'art au cœur des arrondissements.

Dans le 8^e arrondissement, c'est l'association Octave et Arpège qui se trouve confortée à hauteur de 3 000 euros.

Pour rappel, cette association existe depuis 1991. Elle réalise un travail admirable pour ses 350 élèves. Ses ateliers d'éveil, ses cours de piano à quatre mains ou ses innovations en musique assistée par ordinateur font la fierté du 8^e arrondissement en impliquant directement les familles.

Je vous invite à voter pour cette subvention.

Mme LÉCUYER

Comme vous avez pu le constater, cette association bénéficie de soutiens par différents biais, et c'est une belle association que nous soutenons.

La délibération 2026 DAC 191 est adoptée à l'unanimité

24°/2026 DAC 365

Subventions (10 000 euros) à 5 associations au titre du Fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribuée au 8^e arrondissement

Mme RIOT LAMOTTE

Au titre du nouveau Fonds d'animation locale dont on a parlé tout à l'heure qui sont dédiés à la culture cette fois-ci.

Cette enveloppe est répartie de façon proportionnelle par la Mairie centrale sur l'ensemble des arrondissements sur la base de critères démographiques, avec une majoration pour les territoires comportant des quartiers populaires.

Pour le 8^e arrondissement, le montant de ce fonds culturel s'élève à 10 000 euros. Ainsi avons-nous retenu cinq projets locaux à fort impact territorial.

- L'association Allegro Pianissimo reçoit 1500 euros pour son action d'initiation musicale en famille destinée notamment aux enfants souffrant de handicap ou de troubles cognitifs ;
- La Girafe lyrique obtient un soutien de 4000 euros pour organiser un concert chorale participatif d'excellence au théâtre des Champs-Élysées.

Je rappelle que l'intégralité des bénéfices sera reversée à l'Institut Pasteur pour la recherche sur la santé mentale. C'est un projet qui nous tient particulièrement à cœur.

- Les amis de la place de Clichy bénéficient d'une enveloppe de 1500 euros pour un parcours d'exposition célébrant le bicentenaire de la photographie dans les commerces ;
- L'Invincible été obtient 1500 euros pour ses ateliers chorégraphiques intergénérationnels ;
- L'association Magriff se voit attribuer 1500 euros pour des performances poétiques dans la rue parisienne.

Je vous invite à voter ces subventions.

Mme LÉCUYER

Je me permets un aparté sur la Girafe lyrique qui a organisé un concert qui s'est tenu il y a une semaine au théâtre des Champs-Élysées. Il y avait plus de 700 choristes. C'était absolument extraordinaire. Cet événement se tient tous les deux ans. C'est au profit de la recherche médicale. Ce sont des bénévoles.

Nous avons pu assister à un « Messie » de Haendel absolument somptueux. Je vous invite à suivre la Girafe lyrique, qui est une association qui existe depuis de nombreuses années, et dont une habitante de l'arrondissement est à l'initiative. C'est une belle œuvre. C'est un très beau projet qui voit le jour ou qui renaît de ses cendres tous les deux ans.

La délibération 2026 DAC 365 est adoptée à l'unanimité

2026 DAE 147

Emplacement commercial 115 avenue des Champs-Élysées (8^e arrondissement) — Timescope (35 910 euros) — convention et redevance

M. LECLERC

Nous allons maintenant examiner cet emplacement commercial sis au 115 avenue des Champs-Élysées, c'est-à-dire au milieu de l'avenue. Il s'agit de l'exploitation d'un projet porté par la société Timescope, dont je vais vous parler maintenant.

Je crois que ce projet répond exactement à ce que nous souhaitons développer sur les Champs-Élysées, à savoir des concepts innovants, ouverts au public, qui valorisent à la fois notre patrimoine, notre attractivité touristique et l'expérience urbaine.

Pour ceux qui ont eu l'occasion d'y aller, nous avons eu l'occasion d'accueillir VivaTech sur les Champs-Élysées il y a quelques jours, et c'est dans cet esprit-là que cet appel à projets s'est inscrit.

Il s'agira de redécouvrir l'histoire des Champs-Élysées et l'histoire de Paris grâce à des technologies immersives. Vous le verrez si vous y allez. On voyagera dans le temps pendant 15 minutes, du 17^e siècle jusqu'aux mutations contemporaines de la plus belle avenue du monde.

Je crois que ce sera vraiment une manière originale de mettre en valeur ce patrimoine qui s'adressera à des publics variés, parisiens, franciliens, visiteurs internationaux. En tant qu'adjoint au tourisme et à l'attractivité, c'est-à-dire au rayonnement de notre arrondissement, je trouve que le projet est très solide.

Nous sommes ici face à un acteur qui a une bonne expérience, qui est partenaire du comité des Champs-Élysées qui, vous le savez, est un acteur important de notre arrondissement. Il a des investissements consentis solides et ce projet va permettre de créer les emplois.

Vous l'aurez compris, selon moi, ce projet s'inscrit vraiment dans une ambition économique et culturelle intéressante.

À côté de ça, une redevance sera évidemment reversée à la Ville.

Ce projet garantit aussi une bonne valorisation du domaine public et nous avons mené cette procédure de mise en concurrence qui a permis de sélectionner le projet le plus convaincant.

Pour vous dire un mot sur cette procédure, nous regrettons toujours, en Mairie du 8^e arrondissement, de ne pas être davantage décisionnaires sur les projets qui concernent directement notre territoire. Le dernier mot revient toujours à la Ville. Je n'en dirai pas davantage, la procédure est construite ainsi, et ce ne sont pas toujours les projets que nous soutenons le plus qui gagnent.

Malgré tout, ce projet-là me semble associer les bons acteurs. Il recoupe des enjeux d'innovation, d'attractivité, de rayonnement sur une avenue. Parce que nous croyons à l'innovation, je vous invite à voter massivement pour cette délibération.

M. SCHAHL

Je ne prends pas part au vote parce que j'ai monté des projets avec eux dans le Loir-et-Cher il y a quelques années.

La délibération 2026 DAE 147 est adoptée à l'unanimité (7 voix)

26°/2026 DVD 66

Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable — subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations

Mme DAO-BERNA

Au nom de la majorité, je me permets de regretter le fait que nous ayons reçu de nombreuses délibérations vendredi, samedi et encore ce matin. Le projet de délibération que je vous présente maintenant est arrivé ce matin.

Pourtant, ce projet mérite toute notre attention : il aborde de front l'avenir de la logistique parisienne, un enjeu crucial pour l'activité économique et la qualité de vie dans le 8^e arrondissement.

Les actions soutenues dans cette délibération vont globalement dans le bon sens. C'est une réponse pragmatique pour désengorger nos axes saturés en journée, tout en protégeant le sommeil des riverains. C'est de la logistique intelligente de proximité.

On peut toutefois légitimement s'interroger sur l'opportunité de consacrer une partie des subventions à l'organisation d'un congrès national hors de Paris, au Fort d'Aubervilliers, plutôt que de flécher la totalité de ces précieux crédits — le mot « précieux » me semble un peu faible — directement sur des aménagements concrets au cœur de la capitale.

Pour conclure, et parce que nous croyons à une écologie du réel, efficace et partenariale, je vous propose d'émettre un avis positif sur ce projet de délibération avec la réserve importante sur la bonne prise en compte des intérêts des riverains et des commerçants de proximité.

Avant de passer au vote, je souhaiterais illustrer mes propos sur la rue de Ponthieu. Il y a un atelier logistique, certes privé, mais soutenu par la Ville de Paris, qui a d'ailleurs délivré le PC.

Ce projet visait à diminuer le trafic dans la rue de Ponthieu, dans l'intérêt des riverains et dans l'intérêt de nos commerces de proximité. Or, malheureusement, à ce jour, je dis bien « à ce jour », les trois gros commerçants, au regard du coût, n'utiliseront pas cet atelier.

Résultat : à date, nous aurons encore plus de camions sur la rue de Ponthieu, au détriment des riverains et de nos commerçants.

Je tiens en outre à rappeler que, malheureusement, un maire d'arrondissement doit se contenter d'émettre un avis, que la Ville prend en compte ou non.

Je vous propose néanmoins d'émettre un avis favorable sur ce projet de délibération.

Mme LÉCUYER

L'affaire reste à suivre concernant la rue de Ponthieu. Nous allons voir ce que donne cet espace de logistique urbaine. Nous regrettons que, pour le moment, les trois principaux acteurs des environs n'adhèrent pas, pour des raisons financières.

Par contre, nous sommes favorables à l'étude de tout ce qui relève de la gestion du dernier kilomètre, et nous avons besoin de ces ateliers de logistique urbaine

La délibération 2026 DVD 66 est adoptée à l'unanimité

27°/2026 DAE 11

Adhésion (500 euros) et subvention (70 000 euros) à l'association Paris Initiative Entreprise pour la mise en œuvre du Dispositif local d'Accompagnement

M. LECLERC

Je souligne que cette délibération ne nous est parvenue qu'il y a quelques heures seulement. Nous avons donc eu très peu de temps pour l'étudier. Cette délibération va nous permettre de soutenir un acteur reconnu et utile dans l'accompagnement de l'entrepreneuriat, qui s'appelle « Paris Initiative Entreprise ».

Pour ceux qui ne le connaissent pas, cet acteur nous livre de très bons résultats avec un taux de pérennité à cinq ans de presque 90 % pour les entreprises accompagnées. Ce chiffre est bien supérieur à la moyenne nationale. C'est dire si cet accompagnement fonctionne bien, et depuis des années, pour l'accompagnement de porteurs de projet très diversifiés.

Nous allons encore nous réjouir d'une chose : cette structure est située boulevard Malesherbes, chez nous dans le 8^e arrondissement, et elle contribue directement à la vitalité économique de notre territoire.

À côté de ça, on a un dispositif local d'accompagnement, qui est un outil pour consolider l'emploi, accompagner les changements d'échelle des structures et leur développement également. Les résultats 2025 justifient pleinement le soutien financier proposé aujourd'hui.

Nous voterons favorablement l'adhésion de la Ville à hauteur de 500 euros, même si c'est très modeste, et plus encore la subvention de 70 000 euros.

Je formulerai une observation sur le sujet, à savoir que c'est vraiment très important d'accompagner des structures d'économie sociale et solidaire. Mais, en tant qu'adjoint au commerce et à l'artisanat, j'aimerais que ces dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat puissent bénéficier à tout le monde, notamment à nos commerçants de proximité, aux artisans, aux indépendants, aux très petites entreprises qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, constituent à la fois un tissu économique important de notre arrondissement, mais sont en pleines difficultés, notamment du fait de l'augmentation de leurs charges, ou de l'évolution des modes de consommation, ou à la difficulté de recruter, mais encore du fait des sujets de mobilité dont nous avons parlé aussi lors du précédent conseil d'arrondissement.

Je fermerai ici la parenthèse, parce que c'est très important pour nous de pouvoir soutenir ceux qui entreprennent, ceux qui créent l'activité de l'emploi à Paris. Et donc je voterai pour, et je vous invite évidemment à faire de même. Merci beaucoup.

La délibération 2026 DAE 11 est adoptée à l'unanimité

Questions/réponses au public conformément au règlement intérieur du Conseil d'arrondissement (articles 35 & 36)

Mme LÉCUYER

Notre Conseil d'arrondissement n'est pas tout à fait terminé, puisque nous allons passer à trois questions qui nous ont été posées par des habitants de l'arrondissement.

En effet, comme nous l'avons proposé, vous avez la possibilité de poser des questions en avance, puisqu'il faut quand même que nous ayons le temps de les travailler.

Je vais vous lire ces questions que nous avons reçues dans les délais impartis.

« Sens de circulation permettant aux voitures d'accéder par le boulevard Malesherbes à la rue de Monceau d'un seul trait jusqu'à l'avenue de Messine »

La question demandait quand sera enfin rétabli ce sens de circulation. Je termine la lecture de la question qui précise « et ce, suite aux aberrations précédentes ayant successivement coupé cette petite portion de rue en deux, puis même en trois ».

Nous partageons ce même constat. Depuis 2024, la rue de Monceau a fait l'objet de multiples aménagements, dont l'objectif initial était de couper le trafic entre le boulevard Malesherbes et le boulevard Haussmann.

Le bilan de ces expérimentations est sans appel : elles ont engendré des reports de circulation non prévus et non voulus par les riverains. Le quartier a d'abord subi une saturation de la rue de Vézelay, puis, à la suite d'une modification intervenue début 2026, l'apparition d'un nouveau flux massif en provenance de la rue de Téhéran.

Face à cette situation, j'ai décidé de trancher. Je sais que cette décision ne plaira pas à tout le monde, j'en suis désolée, mais c'est très compliqué quand on est élue de faire plaisir à tout le monde. Il s'agit d'être pragmatique. J'ai ainsi décidé de trancher et de dire stop. J'ai demandé à la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) que le plan de circulation initial soit rétabli dans son intégralité d'ici le mois de septembre au plus tard.

La Direction de la Voirie et des Déplacements m'a confirmé vendredi que l'inversion serait réalisée mi-septembre. C'est un retour à la raison, me semble-t-il. Sa décision est d'autant plus logique que la configuration locale avait entre-temps évolué de manière positive. C'est-à-dire que la création de la rue aux écoles en haut de la rue de Monceau, au droit de l'école Fénelon-Monceau, permet en effet à elle seule de limiter le risque de report de circulation en provenance du boulevard des Batignolles.

Je veillerai personnellement au bon déroulement de ce retour au plan initial dans les délais annoncés.

Passons à la deuxième question que je cite :

« Vu la dangerosité des vélos, majoritairement ne respectant ni la priorité des piétons sur les passages marqués ni leurs lignes de circulation, zigzagant d'un côté à l'autre et brûlant presque systématiquement les feux rouges, pourrait-il être possible sur cette même portion de rue Monceau rendue très étroite par le double sens, leur ayant été attribué, en sus de la voie voiture au milieu, de supprimer ce double sens pour n'en laisser qu'un ? L'idéal serait de supprimer les deux et ceux de préférence partant du boulevard Malesherbes comme prochainement les voitures ? »

Mme LÉCUYER

Je précise que la personne qui pose la question est une dame relativement âgée, puisqu'elle a 80 ans. Elle habite rue de Monceau et elle est partiellement handicapée suite à un AVC. Elle nous a précisé qu'elle risque sa vie tous les jours en essayant de traverser sa rue, toujours dans les clous et au feu rouge, ne pouvant plus « ni courir ni faire un bond ou un pas de côté pour éviter les vélos arrivant dans tous les sens qui ne freinent pas et même certains accélèrent ».

C'est du vécu, comme vous l'entendez avec le retour de cette habitante. Vous êtes peut-être plusieurs à partager ce même vécu.

Sur la question du double sens cyclable, il convient de rappeler le cadre réglementaire strict qui s'impose à nous. L'article R412-28-1 du Code de la route est sans ambiguïté – et nous le répétons régulièrement dans les conseils de quartier : dans toutes les zones 30 et dans toutes les zones de rencontre, les voies sont de plein droit à double sens pour les cyclistes.

L'autorité investie du pouvoir de police ne peut y déroger qu'à titre exceptionnel, et uniquement si les contraintes techniques ou des motifs de sécurité avérés et documentés le justifient de façon impérative.

Supprimer un contresens cyclable en zone 30 ne relève donc pas d'une opportunité politique, mais d'une stricte impossibilité légale en l'absence de péril caractérisé.

Cependant, si le cadre légal impose ce partage de la voirie, il impose également des devoirs à tous ses usagers. C'est pourquoi il est indispensable de responsabiliser les cyclistes. C'est précisément la démarche que nous avons engagée lors de notre dernier conseil d'arrondissement en déposant et en faisant adopter un vœu relatif au lancement par la Mairie de Paris de campagnes de communication et de sensibilisation pour le respect du Code de la route par les cyclistes. Par ce vœu, nous demandions à la Mairie de Paris de déployer des campagnes de communication d'envergure.

Pour conclure, ce double sens est un droit accordé par la loi, mais le respect des feux tricolores, des passages piétons et de la vulnérabilité des usagers les plus fragiles reste évidemment une obligation d'ordre public.

Sachez que c'est un sujet extrêmement récurrent. Nous recevons très fréquemment cette typologie de question par mail. Ces circulations suscitent une grande peur d'un certain nombre d'habitants qui

se sentent fragiles et qui ont peur d'affronter les vélos. J'étais finalement assez contente de cette question qui me permet d'évoquer à nouveau ce sujet.

Mme DAO-BERNA

Je me réjouis de l'adoption par la Ville de Paris du vœu d'un plan de communication d'envergure et régulier pour améliorer la sécurité des différents usages : piéton, vélo, voiture.

Mme LÉCUYER

Passons désormais à la troisième question qui concerne le projet de végétalisation d'une partie de la rue et de la place François 1^{er} dont les travaux concernent le Triangle d'or.

« Où en est la végétalisation d'une partie de la rue de la place François 1^{er} dont les travaux devaient débiter en 2025 ? Est-ce toujours d'actualité ? »

Les travaux de végétalisation de la rue et de la place François 1^{er} étaient en effet initialement envisagés pour débiter en 2025. L'aménagement de la rue et de la place François 1^{er} faisait partie des projets retenus lors du comité de pilotage de décembre 2024, validés par les élus et qui avaient été présentés aux habitants.

Cependant, à la suite du changement de mandature et de l'évolution des orientations financières globales de la municipalité, l'Hôtel de Ville procède actuellement à une réétude complète de l'ensemble de cette programmation.

À ce jour, les arbitrages de la Ville se concentrent sur le maintien d'une seule opération structurante.

En conséquence, l'ensemble des autres projets initialement projetés font l'objet d'une réévaluation budgétaire et technique par les services centraux. Le lancement des travaux n'est donc plus d'actualité.

Vous savez qu'à l'issue des élections municipales, un certain nombre de projets se sont avérés être financièrement plus compliqués que prévu ou plus compliqués à tenir.

Le dialogue budgétaire qui sera activement engagé par les élus en vue du budget primitif 2027 permettra d'adopter les premiers éclairages précis sur le niveau d'investissement qui pourra être définitivement alloué au projet d'aménagement de proximité.

Nous restons pleinement mobilisés pour défendre la qualité de vie et la végétalisation de notre arrondissement et nous ne manquerons pas de revenir vers les riverains dès que de nouveaux arbitrages financiers fermes et précis nous seront communiqués. Nous attendons l'arbitrage concernant la partie basse de la rue du Rocher.

Dans les petits sujets d'actualité, nous avons l'aménagement de la rue de Ponthieu dans son tronçon Boétie-Berri qui commence. C'est une bonne nouvelle, et notre chance vient du fait que ce projet avait été financé, et donc le budget était sanctuarisé, puisqu'il s'agissait d'un financement *via* le budget participatif.

Je vais terminer par un point d'actualité. « Paris en scène » commence le 6 juillet dans le parc Monceau.

Mme RIOT LAMOTTE

L'information que j'ai date déjà de deux semaines. Il est possible qu'il y ait eu encore quelques modifications depuis. L'événement devrait se tenir du 6 au 18 juillet avec un certain nombre d'activités pour les jeunes et pour tous les Parisiens.

Mme LÉCUYER

Parmi les autres sujets, nous avons le parc canin. De nombreux habitants attendent la phase 2 de l'expérimentation. Très récemment, nous avons reçu la validation officielle du retour de cette expérimentation par la Ville, avant le 8 juillet. Nous n'avons pas encore de date précise, mais nous ferons une petite communication quand la Ville sera revenue vers nous.

Le café de la Maire se tient le vendredi 3 juillet au matin. Je vous ai mis des petits flyers à la sortie de la salle.

Dans les événements à venir, nous aurons le Conseil de Paris d'ici dix jours. Puis nous partons en vacances les uns et les autres, peut-être.

M. LECLERC

Je vous incite à aller voir, le samedi 18 juillet au soir, « Paris sous les étoiles ». La Ville de Paris organise sur 22 sites différents des soirées d'observation des étoiles. C'est le parc Monceau qui a été retenu pour notre arrondissement. De 21h à 1h, le samedi 18 juillet, vous pourrez aller dans le parc, il y aura des animateurs spécialisés qui seront là pour montrer, petits et grands, les constellations, les principaux objets visibles dans le ciel de l'été. Des télescopes seront mis à disposition. N'hésitez pas à vous y rendre, ce sera une très belle soirée, j'en suis certain.

Mme LÉCUYER

Je viens de dire que certains partent en vacances, mais la Mairie reste évidemment mobilisée. Nous avons une salle rafraîchie en cas de canicule. N'hésitez pas à venir en mairie. Nous avons eu un peu de passage pendant notre épisode caniculaire, à la fois des personnes en coworking, mais aussi des familles avec enfants. N'hésitez pas, nous sommes ouverts tout l'été et nous serons là pour vous accueillir avec plaisir.

Nous nous revoyons en septembre où nous aurons plusieurs événements :

- Le conseil d'arrondissement se tiendra le 29 septembre ;
- Les Journées du patrimoine, à l'occasion desquelles notre mairie fête son centenaire en tant que mairie d'arrondissement. Des animations seront prévues en mairie ;
- La venue du pape sur les Champs-Élysées le 26 septembre. Cela va être un événement pour l'arrondissement, et nous serons probablement mobilisés puisque nous allons accueillir beaucoup de monde ;
- Le 14 juillet ;
- Le Forum des associations le 12 septembre.

Je vous souhaite un très bel été. N'hésitez pas à nous écrire. Merci beaucoup, à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Catherine LÉCUYER lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h50.



Catherine LÉCUYER